

Conseil de l'ED LLSH - 10 février 2022

Relevé de décisions

Etabli par Laure Gardelle

Présents : Sarah Arab Gauthier, Patrizia Bertrand, Halima Bouhtala (deux premières heures), Raul Caplan, Viviane Clavier, Pascal Clouaire, Isabelle Cogitore, Roxanne Comotti, Stéphane Gal, Laure Gardelle, Delphine Gleizes, Alexis Ladreyt, Benoît Lafon, Nicolas Marchand, Véronique Molinari, Benjamin Molleron, Elke Nissen, Iva Novakova, Marie Peuzin, Jérôme Villeneuve.

Absents : Benoît Lafon, Pascal Clouaire

Excusés : Wanignon Aidjinou (procuration à Alexis Ladreyt), Kheira Baraka, Pascale Galliard (procuration à Laure Gardelle), Emmanuel Lefloch, + Halima Bouhtala (dernière heure seulement, procuration à Alexis Ladreyt)

0. Approbation du CR du Conseil de l'ED du 4 octobre 2021 – approuvé à l'unanimité

1. présentation des membres ; rappel du rôle du Conseil, de sa place par rapport au Bureau

2. arrêt de la paire de dates pour les réunions du Conseil de juin-juillet : 4 et 11 juillet 2022

3. informations sur la vie de l'ED :

3.1. Nouvelle spécialité HDR « Arts du spectacle » : obtenue en janvier 2022

3.2. Nouveau site internet de l'ED LLSH (<https://ecoledoctorale-llsh.univ-grenoble-alpes.fr/fr/>)

3.3. Prochain lancement des bourses de mobilité de terrain

3.4. Prix de thèse CED : une réunion est fixée pour l'examen des 4 dossiers en ED le 14 mars, pour une remontée du dossier retenu au CED au 1^{er} avril.

Les candidates non classées première (probablement celle qui sera classée 2^e), ou classée 1^{ère} mais non lauréate du prix du CED au final, concourront au prix de thèse de l'ED.

3.5. Dépouillement de l'enquête à 3 ans de l'emploi des diplômés 2016 et 2017 de l'ED LLSH

3.6. Quelques chiffres clefs de l'ED

4. examen d'une candidature en doctorat – Le Conseil donne après discussion un avis modérément favorable (résultat des votes : 1 ne se prononce pas, 1 non, 17 oui). Il note certaines faiblesses qui

devront faire l'objet de recommandations pour accompagner cet avis, et recommande notamment dans la mesure du possible de différer l'inscription en thèse jusqu'à la rentrée 2022-23 pour permettre d'améliorer encore certains aspects du projet.

5. finalisation du Règlement Intérieur suite aux retours du Collège et du Conseil du Collège

- un certain nombre de points sont finalisés en séance.

- un point sera réglé par vote Balotilo à distance quelques jours après la séance : comment étoffer les deux représentants de laboratoires à ajouter au Conseil. Deux scénarios seront proposés : 1) (principe de la taille) donner 3 représentants au lieu de 2 au deux plus gros laboratoires ; ou 2) (principe d'égalité stricte de représentation) donner 2 représentants à tous les labos, soit 1 de plus aux deux plus petits.

6. Travaux 2022 et ultérieurs de l'ED

6.1. présentation générale de la politique stratégique pour l'HCERES

> **A mettre à l'ordre du jour d'une prochaine séance** : *évocation du rôle des personnalités extérieures du Conseil, hors travaux de fonctionnement budgétaire etc. de l'ED* :

- infléchissement de l'offre de formation (cf. expérience de la séance assurée par Sophie Bernard)
- aide à la réflexion sur le développement de thèses CIFRE et autres ponts d'employabilité
- idées de stages (« missions ») etc. à l'extérieur, qui pourraient compter dans les HF
- autres ?

7. Premières réflexions pour l'offre de formation 2022-23 : le Conseil approuve à l'unanimité la tentative de faire « monter » 3 formations ED très transversales au niveau du CED, pour libérer une part de budget de l'ED pour d'autres formations moins transversales.

8. Questions diverses :

8.1. examen d'une demande de dérogation pour rédiger une thèse en anglais – accordée à l'unanimité

8.2. pertinence de faire un prix de l'ED tous les ans ? – Le Conseil décide de rendre le prix de thèse de l'ED annuel, à la manière de celui du CED. Il se réserve la possibilité de ne pas accorder de prix, exceptionnellement, s'il n'y avait pas de thèse d'excellence.